

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

N°022

<b>OBJET :</b>	<b>PARTICIPATION DE LA COMMUNE À L'IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRÉS QUARTIER FLEMING : AVENUE LÉON BLUM ET AVENUE LOUIS BLÉRIOT</b>		
	Nombre de Conseillers en Exercice :	Nombre de Membres Présents :	Nombre de Membres Votants :
	43	38	43
			Date de la Convocation : 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GASC, Mme FORTET, M. MARTY, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

**EXCUSES :** Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GIOVANNETTI donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Le COVALDEM 11 (Collecte et valorisation des déchets ménagers) a procédé à l'implantation de conteneurs enterrés sur les deux sites suivants à la demande de la Commune :

- Avenue Léon Blum
- Avenue Louis Blériot

Conformément à la délibération n° CS2025-34 du 23 juin 2025 du Comité syndical du COVALDEM 11, les travaux de voirie, réseaux divers sont à la charge de la Commune, ainsi que le chargement, le transport et la pose des équipements sur les lieux d'implantation.

L'entretien, la maintenance et la collecte des conteneurs sont à la charge du COVALDEM 11 pour une durée de 10 ans (durée d'amortissement).

Une partie du coût d'achat des équipements est à la charge de la Commune : 40 % dans le cas de conteneurs semi-enterrés et 60 % pour les conteneurs enterrés.

<b>Borne de conteneurs enterrés</b>	<b>Prix unitaire (HT)</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix total (HT)</b>
Ordures ménagères	7.505,40 €	7	52.537,80 €
Collecte sélective	6.859,65 €	7	48.017,55 €
<b>TOTAL</b>			<b>100.555,35 €</b>

La participation de la Commune à ces conteneurs enterrés s'élève à : 100.555,35 € \* 60 % = 60.333,21 € auxquels s'ajoute le forfait de fourniture et pose de 10.479,00 € soit un total de 70.812,21 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'imputation budgétaire 204 – 2041582 – 7212 – Opération 78.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'équipement de 70.812,21 €au COVALDEM 11.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251218-28208A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025